

* UN DISPOSITIF DE SOUTIEN DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE SANITAIRE & SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE (DSB)

La mise en oeuvre du dispositif est confiée à des « Pôles Ressources » labellisés par la branche professionnelle (UNIFAF).

L'IRTS de Franche-Comté a reçu cette labellisation et est habilité pour l'acquisition du :

- Diplôme d'État de Moniteur Éducateur
- Diplôme d'État de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
- Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants
- Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé
- Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé
- Diplôme d'État d'Assistant de Service Social
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
- Diplôme d'État de Médiateur Familial

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

1 rue Alfred de Vigny · CS 52107
25051 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 41 61 00
Fax : 03 81 41 61 39
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Pôle d'accompagnement
aux métiers de l'intervention
sociale

VAE

AOÛT 2017

www.irts-fc.fr



UN AUTRE PARCOURS POUR ACCÉDER À LA QUALIFICATION

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a instauré un nouveau mode d'accès à la qualification, au certificat ou au diplôme. Toute personne engagée dans la vie active et qui dispose d'une expérience continue, discontinuée ou bénévole d'au moins 1 an (nouveau décret de juillet 2017/Loi Travail), en rapport direct avec un diplôme, un titre ou un certificat professionnel peut faire valider les acquis de son expérience, en vue de l'acquisition du diplôme, du titre ou du certificat professionnel. La validation des acquis est une démarche individuelle qui produit les mêmes effets que les autres modes de contrôle des connaissances et des aptitudes :

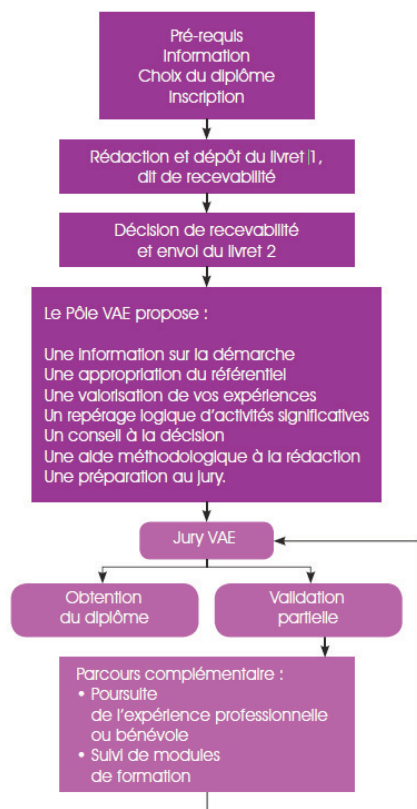
- Dans le secteur sanitaire et social, tous les certificats, titres ou diplômes sont potentiellement accessibles par la VAE. Le candidat à la VAE peut trouver l'information nécessaire à sa démarche, et spécifique au diplôme visé, auprès des services du ministère dont dépend le diplôme ou auprès des «Points Relais Conseil» VAE, qui ont pour mission d'informer les candidats sur le dispositif VAE et de les orienter vers l'organisme valideur en fonction de la certification choisie.

La démarche du candidat peut être prise en charge selon différentes modalités pour un parcours de 24 heures maximum :

- Soit une démarche individuelle, à la charge du candidat, hors du temps de travail
- Soit l'exercice du droit au congé VAE dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF)
- Soit le recours au plan de formation de l'établissement, en concertation avec l'employeur
- Soit dans le cadre du CPF
- Soit dans le cadre de la convention Pôle Emploi - Conseil régional pour les demandeurs d'emploi

ou dans le cadre du DSB* pour les adhérents UNIFAF

DÉROULEMENT D'UNE VAE



LE CADRE DE FONCTIONNEMENT DU PÔLE VAE

L'accompagnateur induit le moins possible sur le contenu produit par le candidat :

- Il favorise un travail de mémoire sur son parcours professionnel
- Il accompagne le candidat dans un travail d'auteur de son livret
- Il s'inscrit dans une co-identification des acquis
- Il n'émet aucun jugement de valeur
- Il aide le candidat à préciser et organiser sa pensée et ses écrits
- Il incite le candidat à mettre en évidence ses compétences acquises au regard du référentiel lié au diplôme
- Il prépare le candidat à la présentation orale de son livret 2 devant le jury

Une démarche d'accompagnement VAE est proposée pour l'obtention des diplômes DEAES, DEME, DETISF, DEASS, DE Conseiller en ESF, DEES, DEEJE, DEETS, CAFERUIS, DEMF, DEIS et CAFDES

Désormais l'IRTS propose un accompagnement pour les diplômes d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Financements possibles :
Conseil régional / Pôle Emploi / OPCA

Textes officiels / sites VAE en Bourgogne-Franche-Comté :
Emfor : www.emfor-bfc.org
DRDJSCS : www.bourgogne-franche-comte.drdjcs.gov.fr
Académie de Besançon : www.ac-besancon.fr

LE PÔLE VAE

Le pôle VAE est composé de :

- 1 responsable du service
- 7 accompagnateurs VAE
- 1 secrétariat

Les entretiens ont généralement lieu dans la plage horaire 8h00 - 18h30 du lundi au vendredi.

- Le pôle VAE collabore et mutualise avec ses autres partenaires Grand-Est : Dijon, Mulhouse, Strasbourg, Metz et Nancy.

- Le Pôle VAE a obtenu la labellisation SiQuCAE * pour la qualité de son accompagnement. Cette labellisation vient reconnaître l'accompagnement VAE développé depuis 2005 pour les professionnels du secteur médico-social et social *.

- L'IRTS de Franche-Comté fait partie du réseau UNAFORIS. Il a participé, dans le cadre de la commission nationale VAE, à l'élaboration de la Charte Nationale de l'Accompagnement VAE au sein des instituts adhérents. Cette charte définit les valeurs, les principes de l'accompagnement et formalise le rôle et la posture de l'accompagnateur.



www.irts-fc.fr

CONTACTS

Responsable du pôle VAE

Chantal MAGNET
chantal.magnenet@irts-fc.fr

Secrétariat VAE

03 81 41 61 38